



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

experts

Question écrite n° 80726

Texte de la question

M. Philippe Armand Martin attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur la récente étude conduite par une association de consommateur mettant en exergue des atteintes à l'indépendance des experts automobiles. En effet, selon cette étude, il n'est pas rare que des compagnies d'assurance exercent une pression sur les dits professionnels et afin de limiter les dépenses lors d'un sinistre automobile et donc les remboursements aux assurés. Au-delà des conséquences que de telles pratiques emportent pour les assurés, il convient de relever que ces pratiques ont aussi des répercussions sur les réparateurs et carrossiers auxquels les compagnies d'assurance *via* les experts demandent des ristournes sur la réalisation des réparations. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend mettre en œuvre pour assurer le principe d'indépendance des experts automobiles.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80726

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2015](#), page 4242

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)